

Direction de l'aménagement et du développement

Service de l'habitat et de la politique de la ville

8-1

RAPPORT À LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 17 DEC. 2015

OBJET : SIGNATURE DU DOCUMENT DÉFINISSANT LA STRATÉGIE TERRITORIALE DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET DE SÉCURITÉ DE LA COMMUNE DE MONTREUIL (2015-2019).

La Commune de Montreuil a soumis au Département le document définissant sa stratégie territoriale de prévention et de sécurité pour la période 2015-2019. Celle-ci remplace les anciens contrats locaux de sécurité et constitue un plan local en matière de prévention de la délinquance.

Ce document a fait l'objet d'une large présentation lors d'un comité restreint auquel a participé, aux côtés d'autres partenaires, le Département. Ce dernier a été associé à son élaboration et le partenariat est inscrit dans les fiches action du contrat (fiches action 3, 4 et 12).

Le document présente 3 axes d'intervention et 16 fiches action.

- Le premier axe, prioritaire sur la Commune, porte sur la prévention de la délinquance des jeunes.

Il est ainsi proposé d'agir dès lors qu'apparaissent les premiers signes de rupture et également de répondre aux questions des parents dès lors qu'ils font face à ces situations. Un des signes est le décrochage scolaire. Dans cet axe figure également la lutte contre les conduites à risques notamment chez les jeunes filles. Est évoqué également comme axe d'intervention la lutte contre les trafics de stupéfiants. Enfin dans cette partie figure les actions consacrées à la prévention de la récidive.

- Le deuxième axe concerne le cadre de vie et la tranquillité publique.

Un schéma d'intervention sera défini, il sera orienté vers la capacité des services de la Commune à répondre aux demandes de la population, un renforcement du partenariat avec les bailleurs sociaux, une action spécifique sur la question de la vie nocturne (comme un renforcement de la présence des services en charge de la sécurité et des partenaires dans l'espace public).



- Le troisième axe porte sur la citoyenneté, l'égalité, l'accès au droit et l'aide aux victimes.

Cet axe met l'accent sur la poursuite des coopérations et des actions du réseau « violence faites aux femmes » et notamment le partenariat avec l'observatoire départemental des violences envers les femmes. De même l'accent est mis sur l'information et les formations sur la citoyenneté, l'égalité, la compréhension du droit et des institutions. L'accent est également porté sur la prévention de la radicalisation violente.

La stratégie et les actions sont sous tendues par des enjeux transversaux présents dans la mise en œuvre :

- Le souci de la visibilité des actions et de leurs résultats pour les habitants ;
- La volonté de privilégier une approche pragmatique en s'appuyant sur l'animation de la cellule de veille, sur le rôle des acteurs de terrain et les bailleurs sociaux ;
- L'importance donnée à la médiation ;
- L'égalité femmes-hommes et de façon générale la citoyenneté et les valeurs républicaines ;
- L'articulation entre la stratégie et les contrats et dispositifs concourant aux mêmes objectifs (contrat local de santé, projet éducatif de territoire, contrat de ville, etc.) ;
- Une gouvernance de la stratégie soucieuse de lisibilité et d'évaluation.

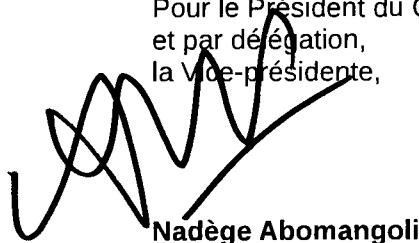
Les 16 fiches actions déclinent les modalités d'intervention, les objectifs à réaliser et les partenariats. A ce titre il convient de souligner, que les d'actions mentionnées dans le document croisent celles du Département et ce dernier figure comme partenaire déjà bien identifié puisque impliqué au côté de la Commune dans l'action sur le territoire notamment en ce qui concerne entre autres, le décrochage scolaire (fiche action 1), les conduites à risques (fiche action 4) et les violences envers les femmes (fiche action 12).

Compte tenu des objectifs partagés par les deux collectivités, il est proposé que le Département signe le document définissant la stratégie territoriale de prévention de la délinquance et de sécurité pour la période 2015-2019 de la Commune de Montreuil.

En conséquence je vous propose :

- D'APPROUVER le document définissant la stratégie territoriale de prévention de la délinquance et de sécurité de la ville de Montreuil pour la période 2015-2019 ;
- D'AUTORISER le Président du Conseil départemental à signer ledit document.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
la Vice-présidente,



Nadège Abomangoli



**Stratégie territoriale de prévention de
la délinquance et de sécurité
Ville de Montreuil
(2015-2019)**

TABLE DES MATIERES

I) Introduction

- Préambule : cadrage politique de la stratégie 2015-2019
- Cadre juridique (loi du 5 mars 2007)
- Présentation des axes de la stratégie

II) Fiches Actions de la stratégie

Axe 1 : Renforcer la prévention auprès des jeunes exposés à la délinquance et à la violence

1.1 Prévenir les violences et l'entrée dans la délinquance

Action 1 Mettre en place un groupe de prévention de l'entrée dans la délinquance

Action 2 : Accompagner des parents de jeunes en rupture

Action 3 : Soutenir une prévention des violences et des ruptures scolaires

Action 4 : Soutenir le réseau professionnel afin qu'il puisse avoir une approche spécifique en direction des jeunes filles

Action 5 : Prévenir l'entrée des jeunes dans le marché de la drogue

1.2 Développer des actions en direction des personnes placées sous mains de justice

Action 6 : Développer les mesures alternatives à l'incarcération

Action 7 : Mettre en place un groupe d'accompagnement à la sortie des parcours délinquants

Axe 2 : Restaurer un cadre de vie apaisé

Action 8 : Élaborer un schéma de tranquillité publique

Action 9 : Renforcer la présence municipale sur l'espace public

Action 10 : Élaborer une stratégie de la vie nocturne

Action 11 : Renforcer le partenariat avec les bailleurs sociaux

Axe 3 Citoyenneté, Égalité, Accès au Droit et Aide aux victimes

Action 12 : Développer le réseau « violences faites aux femmes »

Action 13 : Renforcer la qualité de l'accueil en commissariat

Action 14 : Développer l'apprentissage de la citoyenneté et l'égalité par la compréhension du droit et des institutions

Action 15 : Agir pour une prévention de la radicalisation violente

Action 16 : Renforcer l'offre d'accès au Droit et d'aide aux victimes sur le territoire

III) Conduire une stratégie partenariale et transversale

- Proposer un schéma de gouvernance
- Animer la mise en œuvre de la Stratégie Territoriale de Prévention de Délinquance
- Présentation des instances de la stratégie

Annexes

- Bref rappel de la démarche du FFSU et du contenu du diagnostic (annexe I)
- Bref bilan de la stratégie 2009-2012 (annexe II)
- Synthèse du diagnostic local de sécurité de Montreuil 2014 (annexe III)

Préambule

Madame, Monsieur,

Vous avez entre les mains la nouvelle Stratégie Territoriale de Prévention de la Délinquance et de Sécurité de notre commune.

Elle a été élaborée à partir d'un diagnostic établi par un partenaire historique (plus de 20 ans de collaboration) de Montreuil, le Forum Français pour la Sécurité Urbaine, avec la participation de l'ensemble des partenaires et services de la ville.

Ce diagnostic présenté lors des Conseils Locaux de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance, a mis en évidence que les habitants de notre ville ressentaient fortement l'insécurité à partir du moment où leur cadre de vie était dégradé (propreté, tags), que l'absence des institutions (et en premier lieu de la commune) était importante ; ou encore qu'ils étaient confrontés, non pas à la délinquance, mais à des incivilités.

Il existe donc une dichotomie entre le sentiment d'insécurité vécu par les habitants et l'importance des actes de délinquance et leur fréquence. Cela a, bien évidemment, axé notre réflexion sur les mesures à prendre pour faire baisser ce sentiment d'insécurité.

Nous avons décidé d'organiser des réunions tripartites avec les institutions bien évidemment (Justice, Police Nationale, Éducation Nationale.) mais aussi les acteurs locaux (associations d'habitants, de défense des locataires ou encore les représentants de conseils de quartiers).

À partir de ces diverses consultations, nous avons dégagé trois orientations prioritaires. La prévention auprès des jeunes exposés à la violence et à la délinquance, en premier lieu, le renforcement des moyens coercitifs, la restauration d'un cadre de vie apaisé ainsi que le renforcement de notre politique d'accès au Droit et d'aide aux victimes.

Vous le verrez dans l'ensemble des fiches-actions qui sont maintenant à votre disposition, la place de la lutte face aux violences faites aux femmes et leurs corollaires, est une action transversale.

Un des aspects majeurs du diagnostic, est de mettre en lumière l'importance des moyens dont dispose la Ville pour répondre aux besoins de la population. Parallèlement à ce constat, il met en évidence une méconnaissance pour environ 50 % des acteurs de première ligne de notre commune, des dispositifs permettant justement de répondre à ces besoins.

Face à ce constat, une des actions majeures qui nous attend pour ces quatre années, est de créer les conditions d'une synergie de travail de tous ces acteurs, de développer les dispositifs en place et surtout de permettre une communication adaptée, ciblée vers les publics intéressés afin que notre stratégie passe du stade des vœux, du stade de construction intellectuelle, à la réalisation de terrain au service de la population.

Quatre ans, c'est à la fois long mais aussi court, compte tenu des enjeux, mais aussi de la dégradation économique et sociale de notre pays qui, bien évidemment, impacte notre commune.

Sans vouloir faire un lien systématique entre misère et délinquance, il est notable que le développement sur notre ville des « commerces de la misère » est lié à la détérioration du niveau économique d'une partie de notre population. Nous devons être attentifs à leur répression quand cela est nécessaire (trafics de drogue), mais aussi à leur encadrement (Biffins, mécanique sauvage) pour éviter de dégrader l'espace public, notre bien commun.

Nous allons devoir tous ensemble relever un défi important. Tous les acteurs de la ville doivent, et nous y travaillerons, se sentir concernés par les réponses à apporter à notre population en termes de tranquillité publique.

Cela passe par une meilleure information des fonctionnaires territoriaux en contact de la population, mais aussi, très certainement, par des formations spécifiques de ces fonctionnaires.

Dans un contexte de restrictions budgétaires imposées par l'État (baisse de la Dotation Générale de Fonctionnement des communes), il nous faut être inventif ; chaque euro dépensé doit l'être de façon efficace au service de la tranquillité à laquelle ont droit nos concitoyens.

Dans quatre ans, nous serons jugés à l'aune des transformations que nous aurons pu impulser, concrétiser, en alliant tranquillité publique, prévention et solidarité.

Ce document doit être vécu comme un outil permettant d'améliorer le "Vivre Ensemble".

Bonne lecture !



Philippe LAMARCHE
Adjoint au Maire chargé de la Tranquillité
Publique et aux Finances

Cadre juridique

La Stratégie Territoriale de Prévention de la Délinquance et la Sécurité s'inscrit dans le cadre de la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance.

Cette loi **renforce le rôle du maire comme acteur essentiel** de la politique de prévention de la délinquance. Celui-ci concourt non seulement à l'exercice des « missions de sécurité publique » mais aussi à celles de « prévention de la délinquance ». Ces dispositions n'entraînent pas de transferts de compétences, mais renforcent les moyens d'une meilleure coordination entre le maire, l'Etat et d'autres collectivités locales.

Le renforcement du pouvoir d'animation du maire trouve tout d'abord sa traduction dans l'article 1er de la loi par la généralisation des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), qu'il préside, conseils rendus obligatoires dans les communes de plus de 10 000 habitants ainsi que dans celles comprenant une zone urbaine sensible.

Le conseil constitue l'instance de réflexion et d'élaboration des stratégies coordonnées de lutte contre la délinquance, au service de laquelle doivent se mobiliser les institutions et organismes publics et privés concernés, dans le respect des prérogatives de chacun.

La loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance rappelle le cadre juridique de cette concertation :

Le Maire « anime sur le territoire de la commune la politique de prévention de la délinquance et en coordonne la mise en œuvre » (*Code général des collectivités territoriales, article L 2211-4*) ;

Le Préfet « veille à l'application de la nouvelle politique de prévention de la délinquance et dispose du budget nécessaire pour faire appliquer les orientations définies par le Comité Interministériel de la Prévention de la Délinquance » ;

Le Procureur de la République « anime et coordonne dans le ressort du Tribunal de Grande Instance la politique de prévention de la délinquance dans sa composante judiciaire, conformément aux orientations nationales de cette politique déterminées par l'Etat » (*Code de Procédure Pénale, article 39-1*) ;

L'Éducation Nationale veille à ce que « les écoles, collèges, lycées et établissements supérieurs concourent à l'éducation à la responsabilité civique et participent à la prévention de la délinquance » (*Code de l'éducation, article 121-1*) ;

Le Conseil Départemental « concourt aux actions de prévention de la délinquance dans le cadre de l'exercice de ses compétences d'action sociale » (*Code Général des Collectivités Territoriales, article 3214-1*) ;

Le CLSPD favorise l'échange d'informations concernant les attentes de la population. Il les exprime en tenant compte de la spécificité de chacun des quartiers ou des secteurs géographiques qui composent son ressort territorial.

Au titre de la prévention de la délinquance, le conseil dresse le constat des actions de préventions existantes et définit des objectifs et actions coordonnés, dont il suit l'exécution. Tous ces éléments sont regroupés dans le document de **Stratégie Territoriale de Prévention de la Délinquance et de Sécurité**.

Le décret du 23 juillet 2007 relatif au conseil local et au conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et au plan de prévention de la délinquance dans le département, précise que ce dernier fixe les priorités de l'État en matière de prévention de la délinquance, dans le respect des orientations nationales définies par le comité interministériel de prévention de la délinquance (CIPD).

Ainsi, le plan départemental de prévention de la délinquance de la Seine Saint Denis 2014-2017 constitue le cadre de référence de la STPDS de Montreuil.

La présente Stratégie Territoriale de Prévention de la Délinquance et de Sécurité doit inscrire tous les partenaires ainsi que la ville de Montreuil dans une action de longue durée et dans une relation de confiance et de coopération en s'engageant à atteindre les objectifs fixés et à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires.

Sa mise en œuvre, applicable sur l'ensemble du territoire communal, s'exerce dans le respect des prérogatives de chacun et le souci d'une complémentarité dans l'action des signataires.

Les axes prioritaires de la stratégie territoriale de prévention de la délinquance et de sécurité de Montreuil

Le travail collectif qui a suivi le diagnostic local de sécurité a conduit à retenir 3 axes pour la future stratégie territoriale de prévention de la délinquance et de la sécurité au service desquels sont fixées 16 actions à mettre en œuvre sur la période 2015-2019.

Le premier axe, véritablement prioritaire à Montreuil, porte sur la prévention de la délinquance des jeunes. Il est proposé d'agir dès lors qu'apparaissent les premiers signes de rupture (action 1) et parallèlement de répondre aux questions des parents face à ces situations (action 2). Parmi ces signes, le décrochage scolaire est souvent présent d'où la nécessité de conforter le dispositif de lutte existant (action 3).

Face à la montée de conduites à risques chez les jeunes filles, il est proposé de poursuivre les réflexions déjà engagées pour mettre en place des solutions adaptées (action 4).

Par ailleurs, l'implication de certains jeunes dans les trafics de stupéfiants avec les conséquences sur leur santé mais aussi sur la vie du quartier et des immeubles concernés nécessite de prévenir les risques d'engagement dans l'économie parallèle (action 5).

Enfin, deux actions sont consacrées à la prévention de la récidive, à la fois en développant l'offre d'alternatives à l'incarcération (action 6) et en proposant des solutions d'accompagnement à la sortie des parcours délinquants (action 7).

Le deuxième axe de la stratégie concerne le cadre de vie et la tranquillité publique qui, comme l'enquête l'a montré, correspond à une forte attente des habitants.

Il sera rapidement élaboré un schéma de tranquillité publique afin de retrouver la confiance des habitants dans la capacité des services de la Ville à répondre à leurs demandes (action 8), ce qui passe notamment par un renforcement du partenariat avec les bailleurs sociaux (action 11), le souci de répondre aux questions que peut poser la vie nocturne (action 10) et un renforcement de la présence des services en charge de la sécurité et des partenaires sur l'espace public accompagnée d'une meilleure connaissance mutuelle et d'une action davantage cohérente et coordonnée (action 9).

Enfin le troisième axe de la stratégie porte sur la citoyenneté, l'égalité l'accès au droit et l'aide aux victimes. L'importance de la poursuite des coopérations et des actions du réseau « violences faite aux femmes » est affirmée (action 12).

L'information et les formations sur la citoyenneté, l'égalité, la compréhension du droit et des institutions (action 14) auxquelles participe aussi la prévention de la radicalisation violente (action 15) constituent des actions transversales en lien notamment avec les deux axes précédents.

Il en est de même, de l'accueil des plaignants, de l'offre d'accès au droit et de l'aide aux victimes (actions 13 et 16).

Cette stratégie et ses actions déclinées ci-après sont sous tendues par des enjeux transversaux qui seront présents tout au long de leur mise en œuvre :

- Le souci de la **visibilité des actions et de leurs résultats** pour les habitants, notamment s'agissant de l'axe 2. Cela passera par une communication régulière, chaque partenaire de la stratégie devant être un acteur de cette communication.
- À cet égard, la richesse de partenariat à Montreuil s'accompagnera d'une meilleure connaissance mutuelle de leur rôle et des actions déjà conduites afin de réduire les cloisonnements et assurer leur synergie.
- La volonté de privilégier une approche pragmatique de résolution de problèmes s'appuyant notamment sur l'animation de la cellule de veille et l'action des différents acteurs engagés : chargés de la gestion urbaine de proximité des antennes de secteurs, policiers nationaux et municipaux, agents des services sur le terrain de la Ville (voirie, propreté, environnement, etc.), bailleurs sociaux...
- **L'importance donnée à la médiation** comme moyen de légitimer la parole des habitants et d'affirmer leur capacité à être acteurs des actions les concernant directement comme ce sera le cas dans le futur schéma de tranquillité publique.
- **L'égalité femmes-hommes et de façon générale la citoyenneté et les valeurs républicaines** qui constituent le socle de l'ensemble des actions et des progrès possibles dans le « vivre ensemble ».
- Ayant signé la charte européenne pour l'égalité femmes-hommes dans la vie locale en 2011 et élaboré un plan égalité 2014-2016, la Ville veillera à ce que les actions de la stratégie intègrent la lutte contre les comportements sexistes et les violences sexuelles.

- **L'articulation entre la stratégie et les contrats et dispositifs concourant aux mêmes objectifs :** contrat local de santé, projet éducatif de territoire, contrat de ville, agenda 21... La gouvernance veillera à éviter tout risque « d'empilement » de dispositifs et privilégiera la cohérence des dispositifs et la synergie des moyens.

- **Une gouvernance de la stratégie soucieuse de lisibilité et d'évaluation.** Les fiches actions font apparaître de nombreux partenaires à l'image de la richesse des actions et des initiatives déjà à l'œuvre à Montreuil. Les principes de gouvernance et ses modalités d'organisation exposés dans le troisième chapitre de la stratégie reposent sur un pilotage ou un co-pilotage de chaque action clairement identifié, un partenariat assidu et des outils simples de suivi et d'évaluation.

AXE 1 :

**RENFORCER LA PREVENTION
AUPRES DES JEUNES
EXPOSES A LA DELINQUANCE
ET A LA VIOLENCE**

**Axe 1 : Renforcer la prévention auprès des jeunes exposés à la
délinquance et à la violence**

1.1 Prévenir les violences et l'entrée dans la délinquance

TITRE DE L'ACTION

Action 1 : Mettre en place un groupe de prévention de l'entrée dans la délinquance

Contexte	<ul style="list-style-type: none"> - Part des mineurs parmi l'ensemble des mis en cause en augmentation importante ; - Augmentation du décrochage scolaire chez les 10-13 ans ; - Nombreuses "incivilités" commises par des mineurs dans les espaces publics et mixtes ; - Implication de mineurs dans le marché de la drogue ; - Conduites à risques (consommation de cannabis, d'alcool sur la voie publique, insécurité routière...) ; - Services souvent cloisonnés et interventions non coordonnées auprès des jeunes.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Prévenir les ruptures pouvant conduire à l'entrée dans la délinquance en proposant des réponses collectives et coordonnées (éducatives et/ou judiciaires) aux premiers actes de violence, "d'incivilité ou de délinquance" ; - Partager le diagnostic et l'information sur les mineurs concernés, identifier les synergies entre services de la Ville et partenaires et élaborer des protocoles partenariaux d'intervention ; - Améliorer la connaissance réciproque des intervenants, de leur rôle et des actions qu'ils conduisent afin de favoriser la confiance mutuelle et d'assurer le maillage des acteurs.
Principaux dispositifs concourant à l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Ensemble des dispositifs de réussite éducative, d'insertion socio-économique, d'accès à la santé (Contrat Local de Santé) PAD-Foquale du district 6 (Plate-forme de suivi et d'Appui des Décrocheurs et réseau de FOrmation QUALification Emploi).
Mise en œuvre / Activités	<ul style="list-style-type: none"> • Mission d'étude sur les profils des jeunes montreuillois sous main de justice et les modes d'entrée et de sortie dans des parcours délinquants menée auprès du tribunal afin d'améliorer la connaissance de ce public ; • Mise en place d'un groupe de travail opérationnel du CLSPD ayant pour objet la prévention du passage à l'acte ou de la récidive après un premier passage à l'acte. <p>Composition : tous les professionnels pouvant participer au diagnostic concernant ces jeunes en rupture et participer à l'élaboration de protocoles d'intervention ;</p> <p>Public : mineurs ayant commis des incivilités ou un premier acte de délinquance.</p>

	<p>Fonctionnement : Le groupe étudiera nominativement la situation de chaque jeune afin d'élaborer un diagnostic et de proposer des protocoles d'intervention évitant le basculement ou un enracinement dans la délinquance.</p> <p>Le groupe s'appuiera sur les ressources existantes (activités extra-scolaires, dispositifs de prévention du décrochage, offres culturelles, services de santé...) qu'il s'agira de coordonner.</p> <p>Le diagnostic portera sur la situation du jeune mais également de son environnement (famille, quartier...).</p> <p>Les échanges seront encadrés par une charte d'échange d'informations élaborée collectivement et signée par l'ensemble des participants.</p>
Pilote	Ville : direction de la tranquillité publique
Partenaires	Les ensemble des partenaires suivants ont mobilisés mais nous distinguerons plusieurs niveaux d'implication seront distingués (participation aux échanges confidentiels en formation restreinte, participation ponctuelle, mobilisation de ressources...) : PJJ, police nationale, conseil départemental (ASE, prévention spécialisée) Education nationale, services de la Ville (direction de la citoyenneté, antenne de secteur, mission droits des femmes, service médiation, servie jeunesse) direction de la tranquillité publique, direction de la santé, Associations (« Rues et Cités », LEA,), Bailleurs, etc.
Calendrier	Rentrée 2015
Résultats attendus et indicateurs retenus	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diminution du nombre de mineurs mis en cause ; - Étude de l'état des lieux du nombre de jeunes exposés à la délinquance et à la violence. <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre et typologie des cas étudiés par le groupe ; - Nombre de signalements d'incidents dans les établissements scolaires ; - Nombre et types de solutions proposés aux jeunes ; - Nombre de jeunes avec une solution grâce au suivi du groupe ; - Implication des professionnels dans le groupe (présence, participation aux échanges, participation à la mise en œuvre de réponses).

Axe 1 : Renforcer la prévention auprès des jeunes exposés à la délinquance et à la violence.

1.1 Prévenir les violences et l'entrée dans la délinquance

TITRE DE L'ACTION

Action 2 : Accompagnement des parents de jeunes en rupture

Contexte	<p>-Demande de soutien de parents d'adolescents ayant des inquiétudes concernant les conduites à risque de leurs enfants ;</p> <p>-Existence de dispositifs d'accompagnement à la fonction parentale (référénts familles des centres sociaux, CLAS, REAP, CESC...) mais peu connus des parents et des professionnels et surtout destinés aux parents de jeunes enfants ;</p> <p>-Existence d'expériences innovantes autour de groupes de parole des pères.</p>
Objectifs	<p>-Développer des dispositifs pour les parents d'adolescents en risque de rupture ;</p> <p>-Favoriser la participation des pères dans les groupes de parole sur les questions de parentalité ;</p> <p>-Associer les parents à la prévention et à la sortie des parcours délinquants de leurs enfants ;</p> <p>-Informers les parents sur les conduites à risques propres aux adolescents.</p>
Principaux dispositifs concourant à l'action	Projet Éducatif de territoire, Contrat de ville, Contrat local de santé, Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP), Groupe de parole de l'association LEA, Education nationale (PAD-Foquale du district 6, mission départementale « parentalité scolaire et réseau »).
Mise en œuvre / Activités	<ul style="list-style-type: none">• Soutenir le travail engagé autour des groupes de parole de pères ;• Soutenir le développement de groupes de paroles pour les parents d'adolescents en risque de rupture ;• Sensibiliser les parents à l'égalité femmes-hommes et à la prévention des comportements sexistes et des violences sexuelles ;• Avoir une attention particulière dans ces démarches en direction des parents isolés ;• Associer les parents à l'accompagnement proposé aux jeunes dans le cadre du groupe de suivi des jeunes en rupture.
Pilote	Co-pilotage Ville : direction de la tranquillité publique et référent parentalité.
Partenaires	PJJ, police nationale (travailleur social, brigade des mineurs), Services de la Ville (direction de la tranquillité publique, (direction de la citoyenneté (antenne de secteur, service médiation, servie jeunesse), direction de l'Education et de l'Enfance, direction de la santé...), Conseil départemental, PAD, Rues et Cités, association LEA, Éducation nationale CAF,

	Centres sociaux, Observatoire départemental contre les violences faites aux femmes, Centre Hubert Auclert, mission métropolitaine de prévention des conduites à risques, associations de prévention des conduites à risques (théâtre des affinités...)
Calendrier	2nd semestre 2015
Résultats attendus et indicateurs retenus	<p>Résultats attendus:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plus grande participation des parents dans les problématiques de délinquance - Plus grande implication des pères <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du nombre de lieux recevant des parents d'ados ; - Création de nouveaux dispositifs/projets en direction des parents de jeunes en rupture ; - Consolidation du travail autour des questions de parentalité en direction des pères ; - Production d'un outil de communication en direction des parents et des professionnels sur l'offre existante.

Axe 1 : Renforcer la prévention auprès des jeunes exposés à la délinquance et à la violence.

1.1 Prévenir les violences et l'entrée dans la délinquance

TITRE DE L'ACTION	
Action 3 : Soutenir la prévention des violences et des ruptures scolaires	
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> - Situations de décrochage scolaire peuvent être le signe avant coureur d'un parcours de rupture ; - Certains jeunes en situation de déscolarisation et d'errance peuvent être sollicités par des réseaux délinquants ; - Présence de jeunes en âge scolaire à l'origine de nuisances et de dégradations dans les espaces publics et privés (halls d'immeubles) ; - Signalements de violences entre pairs et d'injures aux personnes (non respect des adultes) deux fois plus nombreuses dans le premier degré que dans le second degré.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Prévenir les ruptures scolaires (exclusion définitive, déscolarisation, décrochage scolaire...) par l'augmentation des contacts et des propositions de solutions ; • Prévenir les incidents dans les établissements scolaires et à leurs abords ; • Homogénéiser dans les établissements de la Ville le fonctionnement des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) et l'implantation d'un groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS) ; • Favoriser la participation des parents : voir action parentalité.
Principaux dispositifs concourant à l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Projet de Réussite éducative (PRE) ; - Dispositif ACTES (conseil départemental), REP+ ; - PEDT (Le PEDT de Montreuil est en cours de réécriture) ; - Education nationale (PAD Foquale du district 6) - Action 1 de la stratégie : Groupe mineurs ; - Actions citoyenneté de la stratégie ; - Contrat de ville (volet éducation) ; - Contrat local de santé (axe santé mentale et lutte contre les addictions, santé des adolescents) ; - Plan égalité femmes-hommes.
Mise en œuvre /Activités	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des groupes de prévention du décrochage scolaire (GPDS) et des Comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) ; • Désignation d'un chef d'établissement référent pour la direction de l'Éducation de la ville et la DTP ; • Mettre en place des commissions d'éducation avant recours au conseil de discipline ; • Participation de la ville à la définition du contenu des modules de responsabilisation ; • Organiser la remontée d'informations à la Ville (DTP) de nature à alimenter au moins annuellement les

	<p>indicateurs de suivi ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir (y compris du point de vue logistique) la plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs en s'associant à la recherche de solutions à proposer aux jeunes ; • Mobiliser le partenariat pour contacter les décrocheurs qui ne donnent pas suite aux convocations de la plate-forme ; • Elaborer un répertoire des services et partenaires concernés par l'action et des solutions proposées aux décrocheurs ; • Accompagner les parents dans le lien avec l'institution scolaire.
Pilotes	DASEN Responsable de la Plate Forme de Suivi d'appui aux décrocheurs.
Partenaires	Services de la Ville (direction de la tranquillité publique, direction de l'Education, direction de la citoyenneté (service médiation, service jeunesse) direction santé (CLS décrochage scolaire) Chefs d'établissement scolaire ou adjoints, responsable de la plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs, mission locale, service médiation sociale, antennes de secteur, secteur psychiatrique (CMP), police nationale (réfèrents scolaires, travailleur social), associations Rues et Cités et LEA, Observatoire départemental contre les violences faites aux femmes.
Calendrier	2nd semestre 2015.
Résultats attendus et indicateurs retenus	<p><u>Résultats attendus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Réduction du nombre de décrocheurs ; -Augmentation du nombre de décrocheurs contactés ; -Augmentation du % de décrocheurs auxquels il est proposé une solution ; -Réduction du nombre de signalements d'incidents dans les établissements scolaires. <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de décrocheurs identifiés par la plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs ; - % des décrocheurs contactés ; - % de décrocheurs auxquels il est proposé une solution ; - Nombre de signalement d'incidents portés à connaissance dans les établissements scolaires ; - Nombre de décrocheurs pris en charge par le secteur psychiatrique.

Axe 1 : Renforcer la prévention auprès des jeunes exposés à la délinquance et à la violence.

1.1 Prévenir les violences et l'entrée dans la délinquance

TITRE DE L'ACTION

Action 4 : Soutenir un réseau professionnel afin qu'il puisse avoir une approche spécifique en direction des jeunes filles	
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> - Inscription de jeunes filles dans des conduites à risque et des actes de délinquance ; - Absence des adolescentes dans les services de droit commun ; - Méconnaissance par les professionnels de la spécificité des besoins des adolescentes en rupture.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Développer une dynamique partenariale de professionnel(le)s autour de la prise en charge d'adolescentes exposées à la délinquance et à la violence ; - Développer les compétences par une meilleure appréhension de la problématique des professionnel(le)s accompagnant les jeunes filles ; - Améliorer la prise en charge des jeunes filles en rupture ; - Construire des outils pédagogiques permettant de travailler de manière spécifique sur les conduites à risque de ce public.
Mise en œuvre / Activités	<ul style="list-style-type: none"> • Animation du réseau de professionnels PROFI réfléchissant sur des thématiques prioritaires (l'utilisation d'internet et ses conséquences, la sexualité, les conduites à risques, les situations de violence, l'absentéisme) et la réalisation d'outils pédagogiques ; • Diffuser cette connaissance spécifique auprès de professionnels afin d'élargir ce réseau (en diffusant les comptes-rendus des réunions, en éditant des plaquettes d'information en direction des professionnels, en communiquant sur les outils pédagogiques créés) ; • Construire des outils pédagogiques à utiliser en milieu scolaire ou dans les structures accueillant du public adolescent.
Pilote	Association « Rues et Cités » et psychologue du commissariat
Partenaires	Préfecture, Éducation Nationale, Planning Familial, PJJ, ASE, Ville (direction de la santé, de la citoyenneté (mission droits des femmes, service médiation, service jeunesse), de la tranquillité publique,) police nationale (travailleur social et psychologue) prévention spécialisée, mission métro- politaine des conduites à risques "tête à tête", Réseau Santé.
Calendrier	Réunion une fois par trimestre

<p>Résultats attendus et indicateurs retenus</p>	<p><u>Résultats attendus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la prise en charge de jeunes filles par les professionnels du territoire ; - Production d'une liste et fiche technique des outils pédagogiques réalisés. <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions PROFI réalisées ; - Implication des professionnels dans le groupe (présence, participation aux échanges, participation à la mise en œuvre d'outils pédagogiques).
--	--

Axe 1 : Renforcer la prévention auprès des jeunes exposés à la délinquance et à la violence.

1 1 Prévenir les ruptures et le basculement dans la délinquance

TITRE DE L'ACTION

Action 5 : Prévenir l'entrée des jeunes dans le marché de la drogue

Contexte	<ul style="list-style-type: none"> - Importante organisation de trafic de drogue sur le territoire ; - Volonté partagée de réduire ce phénomène qui agit sur la qualité de vie des habitants et le sentiment d'insécurité ; - Économie souterraine constituant une porte d'entrée dans la délinquance.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre les mécanismes du marché de la drogue et de l'engagement des jeunes ; - Renforcer les pratiques des professionnels en contact avec ces jeunes sur les questions d'engagement et de désengagement des trafics ; - Prévenir l'engagement des jeunes dans le marché de la drogue et les accompagner pour en sortir.
Principaux dispositifs concourant à l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Contrat local de santé - Contrat de Ville
Mise en œuvre / Activités mise en place de projets	<ul style="list-style-type: none"> • Faire évoluer les groupes de travail sur des problématiques complexes vers des approches Recherche-action avec la mission métropolitaine de prévention des conduites à risques sur les phénomènes d'engagement et de désengagement des jeunes dans les économies parallèles ; • Actions de prévention en direction de publics identifiés sur les questions des addictions ; • Orientation de situations vers le groupe de suivi des jeunes en rupture.
Pilote	Ville : Direction de la tranquillité publique.
Partenaires	Direction de la citoyenneté (antennes municipales, service médiation, service jeunesse), Mission métropolitaine de prévention des conduites à risque, Éducation nationale, associations « Rues et cités », LEA, Cinévie (Justice parquet et PJJ)
Calendrier	Début septembre 2015

Résultats attendus et indicateurs retenus	<ul style="list-style-type: none">-Nombre de réunions du groupe de travail ;-Nombre de professionnels et régularité de leur investissement dans le groupe de travail ;-Évaluation qualitative des professionnels sur les apports du groupe de travail pour leurs pratiques ;-Nombre de projets, dispositifs ou actions mis en place et nombre de jeunes touchés ;-Nombre de situations de jeunes engagés dans le marché de la drogue orientées vers le groupe de suivi des jeunes en rupture.
---	---

Axe 1 : Renforcer la prévention auprès des jeunes exposés à la délinquance et à la violence.

1.2 Développer des actions en direction des personnes placées sous main de justice.

TITRE DE L'ACTION

Action 6 : Développer des mesures alternatives à l'incarcération

Contexte	<ul style="list-style-type: none">- La plupart des réponses pénales aujourd'hui, s'exécutent en milieu ouvert, c'est-à-dire en dehors de la prison ;- La ville souhaite redynamiser le dispositif du travail d'intérêt général et s'impliquer dans la mise en œuvre des stages de citoyenneté.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Impliquer la collectivité territoriale dans l'exécution des peines ;• Prévenir la récidive en associant la société civile à l'exécution des peines, en renforçant le contenu citoyen des mesures et en renforçant l'accompagnement de la personne condamnée ;• Valoriser les tuteurs de TIG par le retour d'informations sur les résultats de cette action.
Mise en œuvre / Activités mise en place de projets	<ul style="list-style-type: none">• Développer l'offre de postes de travail d'intérêt général sur la ville, la communauté d'agglomération et au sein des associations :<ul style="list-style-type: none">○ Campagne de sensibilisation des agents municipaux et intercommunaux, des associations sur la peine de travail d'intérêt général ;○ Mise en place de TIG collectifs ;○ Soutien administratif pour la procédure d'habilitation des associations ;○ Suivi des mesures ;○ Valorisation des tuteurs.• Développer les stages de citoyenneté :<ul style="list-style-type: none">○ Co-élaboration avec le SPIP ou la PJJ du contenu de modules de stages de citoyenneté ;○ Sensibilisation et mobilisation de services municipaux et d'élus pour intervenir sur des thématiques précises.
Pilote	Ville : direction de la tranquillité publique
Partenaires	Protection judiciaire de la jeunesse, Service pénitentiaire

	d'insertion et de probation, Tribunal de grande instance de Bobigny (juge des enfants, juge de l'application des peines, parquet), Associations, Services de la ville, Services de la communauté d'agglomération Est-Ensemble.
Calendrier	2015-2019
Résultats attendus et indicateurs retenus	<p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de nouveaux postes de TIG ouverts au sein des structures municipales, communautaires et associatives ; - Nombre de personnes condamnées accueillies dans le cadre de l'exécution de leur mesure judiciaire ; - Nombre de demandes non-satisfaites ; - Taux de réitération et de récurrence des personnes accueillies ; - Insertion professionnelle des tigestes ; - Qualité des échanges dans le cadre des stages de citoyenneté.

Axe 1 : Renforcer la prévention auprès des jeunes (12-25 ans) exposés à la délinquance et à la violence.

1.2 Développer des actions en direction des personnes placées sous main de justice.

TITRE DE L'ACTION

Action 7 : Mettre en place un groupe d'accompagnement à la sortie des parcours délinquants

Contexte	<ul style="list-style-type: none"> - Personnes sortantes de prison ou finissant une mesure judiciaire sans solution d'insertion, ce qui favorise la récidive ; - Situation des sortants de prison méconnue à Montreuil (absence de chiffres de taux de récidive, pas de communication concernant les retours sur le territoire, pas de recensement des dispositifs existants pour les accompagner) ; - Personnes inscrites dans un parcours délinquant rencontrant des difficultés protéiformes nécessitant la mobilisation de différents professionnels.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Partager le diagnostic et l'information sur les personnes concernées, identifier les synergies entre services de la Ville et partenaires et élaborer des protocoles d'intervention communs vers une sortie de la délinquance ; - Améliorer les dispositifs d'accompagnement social et d'accès à la formation et à l'emploi ; - Améliorer la connaissance du phénomène de récidive à Montreuil ; - Développer des ressources pour les personnes sortant d'une mesure judiciaire.
Dispositifs concourant à l'action	Les auteurs de violences faites aux femmes (sous main de justice ou en sortie de prison) seront orientés vers les groupes de parole animés par l'association Sauvegarde 93 (au sein du PAJE).
Mise en œuvre / Activités mise en place de projets	<p>Mise en place d'un groupe de travail opérationnel du CLSPD qui se réunira sous deux formats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une formation plénière composée des professionnels pouvant contribuer à la prévention de la récidive. Son objectif sera : <ul style="list-style-type: none"> - d'améliorer la connaissance du phénomène de récidive à Montreuil ; - de recenser les dispositifs existants et d'élaborer un guide des sortants de prison mis à jour régulièrement ; - d'améliorer l'interconnaissance entre les professionnels ;

	<ul style="list-style-type: none"> - de développer des dispositifs en fonction des manques qui seront repérés ; - formaliser une charte d'échange d'informations. <ul style="list-style-type: none"> • Une formation restreinte composée des professionnels pouvant contribuer au diagnostic et à l'élaboration de protocoles d'intervention pour : <ul style="list-style-type: none"> - examiner des situations individuelles et établir un diagnostic afin de repérer les freins et leviers pour une réinsertion sociale et professionnelle.
Pilote	Ville : direction de la tranquillité publique SPIP
Partenaires	TGI, Services de la Ville (directions citoyenneté , des solidarités et santé), Association « Rues et cités », « Cinévie », SPIP, PJJ, CAEE, mission locale, École de la deuxième chance, EPIDE, bailleurs sociaux, maison d'arrêt de Villepinte .
Calendrier	1 ^{er} trimestre 2016.
Résultats attendus et indicateurs retenus	<p><u>Résultats attendus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction d'un partenariat pérenne ; - Diminution des taux de récidive ; - Parcours d'insertion réussis ; - Amélioration de la connaissance du phénomène ; - Réalisation d'un guide des ressources. <p><u>Indicateurs retenus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes en situation d'insertion ; - Réalisation du guide des ressources ; - Implication des professionnels du groupe ; - Nombre d'actions/dispositifs proposées ;

AXE 2 :
RESTAURER UN CADRE DE
VIE APAISÉ

Axe 2 : Restaurer un cadre de vie apaisé

TITRE DE L'ACTION

Action 8 : Élaborer un schéma de tranquillité publique

Contexte	<ul style="list-style-type: none">- Relation entre la qualité de l'espace public et le sentiment d'insécurité ;- Importance des trafics avec occupation d'espaces privés et mixtes ;- Dégradation de l'espace public : problèmes liés aux dépôts de déchets, aux bruits, aux stationnements irréguliers, aux ateliers de mécaniques sauvages, etc.- Attentes fortes de la population en matière de réponse des autorités publiques.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">- Renforcer l'articulation entre les acteurs intervenant sur l'espace public ;- Améliorer la qualité d'usage de l'espace public pour répondre aux attentes des différents publics (femmes, personnes vulnérables...) et lutter contre le sentiment d'insécurité ;- Améliorer la présence policière nationale, municipale articulée avec la médiation en fin de soirée dans certains sites ;- Développer les principes de prévention urbaine pour les interventions sur l'espace public (prise en compte des enjeux d'aménagement, de gestion et d'animation) ;- Conforter la médiation sociale.
Principaux dispositifs concourant à l'action	Agenda 21, GUP, Cellule de veille communale.
Mise en œuvre / Activités mise en place de projets	Elaborer un schéma de tranquillité publique permettant : <ul style="list-style-type: none">● de réactualiser la convention de coordination police municipale – police nationale ;● de formaliser les liens entre les différents professionnels intervenants sur l'espace public et notamment entre la ville et le commissariat (police municipale, chargés de mission pôle partenariat, service de médiation sociale) ;● de systématiser une approche de prévention urbaine et notamment de développer les diagnostics micro-locaux afin notamment d'identifier les situations justifiant une priorité d'intervention et de se réappropriier l'espace public ;● d'organiser une veille des dysfonctionnements de l'espace public et une résolution des problèmes efficace ;● d'apporter aux habitants les informations sur les services et acteurs contribuant à la tranquillité

	<p>publique ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ● mettre en place une cellule de travail expérimentale sur la répression des dépôts sauvages de déchets industriels ; ● de renforcer la présence sur l'espace public, notamment par la mise en place de l'ilotage au niveau de la police municipale ; ● de mobiliser à chaque fois que c'est possible la médiation sociale dans la résolution des conflits ; ● d'améliorer l'enlèvement des véhicules ventouses ; ● de renforcer la sécurité routière ; ● de développer les solutions techniques et technologiques avec l'utilisation éventuelle de la vidéo-protection ; ● de sécuriser les abords des établissements scolaires.
Pilote	Ville : direction de la tranquillité publique.
Partenaires	police nationale, police municipale, bailleurs, services de la ville (direction citoyenneté (antenne de secteur, service médiation), DEPE...) conseils de quartiers, associations CNL, Service communal d'hygiène et de santé.
Calendrier	Rentrée 2015.
Résultats attendus et indicateurs retenus	<ul style="list-style-type: none"> - Retour de la confiance des habitants sur la capacité de la Ville à répondre à leurs attentes ; - Délai d'intervention suite à un signalement SESAM ; - Délai d'intervention des demandes d'enlèvement des épaves ; - Nombre de diagnostics micro-locaux réalisés et réponses apportées.

Axe 2 : Restaurer un cadre de vie apaisé

TITRE DE L'ACTION	
Action 9 : Renforcer la présence municipale sur l'espace public	
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> - Au-delà de la police nationale, la ville déploie quotidiennement plusieurs centaines d'agents au sein des équipements municipaux et des espaces publics ; - Agents du service communal en capacité de faire remonter des informations permettant une meilleure réactivité dans les réponses aux dysfonctionnements et difficultés ; - Démarche indispensable dans sa capacité à analyser, prévenir et réguler des situations de conflits.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Déployer la présence de la médiation, qu'elle soit sociale ou citoyenne, pour assurer une présence rassurante de proximité, accompagner les habitants dans leurs difficultés collectives et contribuer ainsi au bien vivre ensemble ; • Développer un tronc commun de formation pour tous les professionnels qui interviennent sur l'espace public pour renforcer leur rôle de proximité et les relations avec la population ; • Mettre en place une fiche de signalement permettant l'information de la DTP sur les difficultés, dégradations et usages illicites des espaces publics.
Mise en œuvre / Activités mise en place de projets	<ul style="list-style-type: none"> • Formation pour l'ensemble des acteurs de l'espace public ; • Diffusion de la culture de médiation (ateliers découverte de la médiation) ; • Mise en place de fiches de signalement et d'un tableau de bord.
Pilote	Direction de la tranquillité publique en lien avec le Service Médiation et les antennes municipales.
Partenaires	Direction de la citoyenneté (antenne de secteur, service médiation), direction espace public et environnement, direction de la citoyenneté, direction de la santé, service communal d'hygiène et de santé service communication, Sésam et DRH.
Calendrier	2016.
Résultats attendus et indicateurs retenus	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Meilleure information des habitants sur les activités de la Ville ; - Meilleure gestion des dysfonctionnements sur les espaces publics ; - Renforcement de l'interconnaissance entre les acteurs de l'espace public ;

	<ul style="list-style-type: none">- Diffusion d'une culture de service de proximité et de médiation. <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none">- Nombre d'agents formés ;- Nombre d'incidents signalés ;- Évaluation qualitative des formations.
--	--

Axe 2 : Restaurer un cadre de vie apaisé

TITRE DE L'ACTION

Action 10 : Élaborer une stratégie de la vie nocturne

Contexte	<ul style="list-style-type: none">• L'enquête sur le sentiment d'insécurité révèle que, parmi ceux qui trouvent que le sentiment d'insécurité au plan local est moyen ou faible, 63% pensent que dans le quartier où ils travaillent les habitants ont parfois ou souvent peur le soir.• De nombreuses plaintes (chiffres par le service SESAM ou SCHS) des habitants concernent les nuisances sonores qu'elles émanent d'établissements ouverts tardivement ou de voisins.• L'office du tourisme a fait remonter des inquiétudes, le soir concernant les personnes de passage sur la ville.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Garantir la tranquillité et la sécurité publiques tout en stimulant l'attractivité du territoire et les lieux d'émergence artistique et de convivialité pour tous ;• Élaborer une politique municipale de la vie nocturne en fonction des données de l'état des lieux.
Mise en œuvre / Activités mise en place de projets	<ul style="list-style-type: none">• Participer au groupe de travail du forum européen sur la vie nocturne ;• Élaborer un état des lieux de la vie nocturne montreuilloise ;• Développer la communication sur la réglementation en matière de nuisances sonores auprès des établissements, des commerces ouverts la nuit ;• Participation de la ville au groupement d'intérêt public "cafés cultures" afin de garantir un financement des activités culturelles et artistiques des cafés cultures en prenant en charge une partie des coûts salariaux liés à l'emploi artistique.
Pilote	Direction de la tranquillité publique, Direction de la culture.
Partenaires	Bars, police nationale, hôpital, culture bar-bars, pompiers, Forum européen pour la sécurité urbaine, direction de la santé, direction de la citoyenneté (antenne de secteur, service médiation).
Calendrier	2016.
Résultats attendus et indicateurs retenus	<ul style="list-style-type: none">• État des lieux sur la vie nocturne montreuilloise ;• Nombre de plaintes liées aux nuisances sonores ;• Développements d'activités culturelles sur le territoire ;• Nombre d'adhérents au GIP ;

- | | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none">• Participation aux réunions organisées par le Forum européen pour la sécurité urbaine sur cette thématique. |
|--|--|

Axe 2 : Restaurer un cadre de vie apaisé

TITRE DE L'ACTION

Action 11 : Renforcer le partenariat avec les bailleurs sociaux

Contexte	<ul style="list-style-type: none"> - Bailleurs touchés de façon variable par les problématiques de tranquillité publique ; - Augmentation des phénomènes suivants dans certains quartiers : trafic de drogue, occupations abusives de halls d'immeuble, rodéos ; - Bailleurs travaillant peu en réseau ; - Dispositifs et procédures concourant à la tranquillité publique souvent mal connus des bailleurs.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la participation des bailleurs à la stratégie territoriale de prévention de la délinquance et de sécurité (transmission d'informations, participation aux réunions...) ; • Sensibiliser les bailleurs à la culture de la médiation, à une approche éducative de la résolution des problèmes et à la problématique des violences faites aux femmes ; • Réduire les problématiques délinquantes prioritairement dans les quartiers d'habitat social ; • Améliorer l'espace public par une plus forte implication des bailleurs dans un schéma de tranquillité publique et une meilleure écoute des attentes des habitants ; • Suivre l'étude de la mise en place du groupe départemental inter-bailleurs de surveillance ; • Améliorer la communication sur les actions menées par les bailleurs.
Mise en œuvre /Activités mise en place de projets	<ul style="list-style-type: none"> - Structurer les relations Ville-bailleurs (identifier pour chaque bailleur un référent sécurité, information des bailleurs via les fiches incidents afin d'identifier les sites à problème (pour une approche micro locale) et le type de difficultés rencontrées (cartographie) ; - Engager une démarche de clarification des compétences et des rôles des espaces publics, privés et mixtes ; - Améliorer les procédures des épaves, donner à la police nationale les réquisitions permanentes nécessaires ; - Mettre en place un groupe opérationnel du CLSPD consacré aux problématiques rencontrées dans les quartiers d'habitat social : ce groupe devra permettre l'amélioration de l'inter-connaissance, l'échange de pratiques, l'élaboration de diagnostics et de méthodologies communes ; - Développement d'une approche micro-locale pour des problématiques récurrentes ou enracinées. Un partenariat très local sera réuni autour d'adresses

	<p>problématiques pour une résolution de problèmes protéiformes ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'appuyer sur la mise en place des formations en direction des gardiens d'immeubles sur une approche de la médiation et une connaissance concernant les problèmes de santé mentale ; - Démarcher les bailleurs dans le cadre du dispositif départemental "Un toit pour elle".
Principaux dispositifs concourant à l'action	<p>Contrat de ville ; Agenda 21 ; Contrat local de santé ; Plan égalité femmes-hommes.</p>
Pilote	<p>Ville : direction de la tranquillité publique.</p>
Partenaires	<p>Bailleurs, régies de quartiers, direction de la citoyenneté, (antenne de secteur via les GUP, service médiation) direction urbanisme espace public et environnement, police nationale, observatoire départemental contre les violences faites aux femmes, direction de la santé.</p>
Calendrier	<p>Rentrée 2015.</p>
Résultats attendus et indicateurs retenus	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la connaissance que les bailleurs ont des dispositifs de sécurité (procédure épave, délégué cohésion police-population...); - Renforcement de la présence humaine dans les quartiers d'habitat social, notamment en soirée (police, médiation...); - Réduction du nombre de halls ou espace mixtes occupés ; - Réalisation d'une cartographie des problématiques rencontrées ; - Amélioration des procédures concernant les bailleurs (enlèvement des voitures épaves, ...); - Développement d'actions partenariales avec les bailleurs. <p>Indicateurs retenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réquisitions permanentes ; - Taux de participation des bailleurs aux réunions tranquillité publique ; - Nombre de fiches incidents transmises à la ville ; - Nombre de halls d'immeubles n'étant plus occupés durablement suite à une intervention ; - Nombre d'actions partenariales auxquelles les bailleurs participent.

AXE 3 :

**CITOYENNETE, ÉGALITÉ,
ACCÈS AU DROIT ET AIDE
AUX VICTIMES**

Axe 3 : Citoyenneté, Égalité, Accès au droit et Aide aux victimes

TITRE DE L'ACTION

Action 12 : Développer le réseau "Violences faites aux femmes"

Contexte	La multiplicité et la variété des professionnel-le-s susceptibles d'être sollicité-e-s par des femmes ou enfants exposés aux violences faites aux femmes nécessitent une approche spécifique, complexe et continue de sensibilisation et de mise en réseau qui s'effectue au niveau communal mais aussi à l'échelle départementale. Dans une perspective de soutien des acteurs locaux de droit commun intervenant sur cette problématique, un réseau s'est constitué en 2009.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> -Permettre aux professionnel-le-s de mieux se connaître et de mieux articuler leurs actions, de diffuser l'information sur les dispositifs d'aide existants et de repérer les besoins ; -Améliorer l'accompagnement des femmes victimes de violences ; -Mener des réflexions et formaliser des actions spécifiques avec les partenaires régionaux et départementaux notamment sur : <ul style="list-style-type: none"> - les violences chez les jeunes filles (michetonnage, risques prostitutionnels, (cyber) harcèlement, mariage forcé, etc.) ; - Le harcèlement sexiste et sexuel notamment dans les transports en commun.
Dispositifs principaux concourant à l'action	Contrat de ville, Plan égalité femmes-hommes, Contrat local de santé.
Mise en œuvre /Activités mise en place de projets	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre du réseau : <ul style="list-style-type: none"> - Échanges de pratiques et d'informations, actions de formations ; - Suivi de cas individuels de violences, élaboration de protocoles de prise en charge des femmes victimes de violences ; - Portage de projets collectifs ; - Réalisation d'un annuaire de professionnel-le-s ; - Mise à jour régulière du dépliant d'information "femmes victimes de violences".
Pilote	Direction de la citoyenneté (Mission Droits des femmes).
Partenaires	Services de la Ville (tranquillité publique, Éducation-Enfance, Logement, Santé, Solidarités,...) direction de la citoyenneté (antenne de secteur, service médiation et Jeunesse), CCAS, CAEE, Préfecture (chargée de mission aux départementale

	droits des femmes et à l'égalité), Commissariat (Travailleur social et psychologue) Conseil départemental, service social départemental, Observatoire départemental des violences faites aux femmes , service social des établissements de l'éducation nationale, Centre Hubertine Auclert, CHI André-Grégoire, police nationale, CIDFF 93, SOS victimes 93, Maison des femmes de Montreuil, Mouvement Français pour le Planning Familial, Cité Myriam, SOS femmes 93, Institut de Victimologie.
Calendrier	Le réseau se réunit environ tous les 2 mois.
Résultats attendus et indicateurs retenus	Nombre de propositions du réseau mises en œuvre, création et diffusion des outils d'information, mise en place d'actions de formation ou de sensibilisation à destination des professionnel-le-s, participation des professionnel-le-s au groupe.

Axe 3 : Citoyenneté, Égalité, Accès au droit et Aide aux victimes

TITRE DE L'ACTION

Action 13 : Renforcer la qualité de l'accueil au commissariat

Contexte	<p>-Accueil du public au commissariat pour le dépôt de plainte jugé par certains habitants de la ville comme problématique : conditions matérielles peu satisfaisantes, des cas de refus de prise de plaintes sont signalés ;</p> <p>-Commissariat situé dans un bâtiment vétuste qui doit faire l'objet de travaux d'amélioration sans cesse reportés et qui rend difficiles les conditions d'accueil des plaignants et des victimes de même que les conditions de travail des fonctionnaires ;</p> <p>-A contrario, présence à temps plein d'un travailleur social ayant un rôle d'accueil d'écoute et d'orientation et qui travaille en liaison avec un réseau de partenaires et présence à temps partiel d'une psychologue qui accueille et accompagne les victimes notamment liées à des violences familiales ;</p> <p>-Deux délégués cohésion police population travaillant 3 jours par semaine, le premier sur le secteur de La Noue et l'autre sur le secteur Morillon Ruffin qui sont présents sur le terrain, participent aux cellules de veille et entretiennent des relations avec les représentants des habitants.</p>
Objectifs	<p>La ville souhaite une amélioration matérielle de l'accueil au commissariat et pour ce faire demande la construction d'un nouveau commissariat sur un terrain qui serait mis à disposition de l'État par la Commune.</p> <p>D'ici là, la Ville souhaite le maintien en poste du travailleur social, de la psychologue et des délégués cohésion police/population.</p> <p>La Ville souhaite aussi que soient facilités les dépôts de plainte par le recours notamment aux dépôts de plainte en ligne.</p> <p>De façon générale, la Ville souhaite que le commissariat prenne toute sa place dans le partenariat mis en place dans la cadre de la stratégie de prévention de la délinquance et que son action et son rôle soient davantage connus des habitants.</p>
Mise en œuvre /Activités mise en place de projets	<ul style="list-style-type: none">- Etude du projet de nouveau commissariat ;- Maintien des postes de travailleur social, psychologue, délégués police population, policiers référents des établissements scolaires ;- Mise en place des pré-plaintes en ligne et communication de cet outil auprès des services municipaux et de la population ;- Communication sur l'action du commissariat en direction de la population ;- Accompagnement en journée des femmes victimes de violences au commissariat si nécessaire.

Pilote	Préfecture de Police, DTSP et commissariat de police (Travailleur social et psychologue).
Partenaires	Ville (maire, adjoint au maire)et direction de le tranquillité publique. Dans un second temps de la réflexion : direction de la citoyenneté (antenne de secteur, service médiation, mission droit des femmes).
Calendrier	2nd semestre 2015.
Résultats attendus et indicateurs retenus	-Inscription du projet de construction d'un nouveau commissariat dans le plan triennal 2015 ; -Communication sur l'action du commissariat via les outils de communication de la ville ; - Appréciation par les habitants de l'accueil au commissariat (comparer les résultats de l'enquête de 2015 avec les résultats d'une nouvelle enquête en fin de stratégie).

Axe 3 : Citoyenneté, Égalité, Accès au droit et Aide aux victimes

TITRE DE L'ACTION

Action 14 Développer l'apprentissage de la citoyenneté et de l'égalité par la compréhension du droit et des institutions

Contexte	<ul style="list-style-type: none"> • Beaucoup de personnes méconnaissent leurs droits et/ou perçoivent les règles comme un instrument de répression et entendent le droit comme une série d'interdits. Dans ce contexte les actions de sensibilisation et d'éducation au droit et à la loi constituent un véritable vecteur de socialisation car elles donnent aux habitants les clés de positionnement et d'ancrage dans la société ; • Demande des habitants d'une information concernant le fonctionnement des institutions et leurs compétences.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'apprentissage de la citoyenneté par la connaissance du droit et du fonctionnement des institutions ; • Rapprochement police-justice/population ; • Promouvoir les valeurs d'égalité auprès des jeunes publics.
Dispositifs concourant à l'action	Fiche action 21 du Plan égalité femmes-hommes 2014-2016 ; Contrat de ville.
Mise en œuvre /Activités mise en place de projets	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre du projet " la Justice en dessins" ; • Développement d'actions de sensibilisation au droit et à la justice dans le cadre des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté et/ou du nouveau module de l'enseignement moral et laïque ; • Mise en place de séminaires d'information des habitants ; • Actions de sensibilisation aux droits des femmes.
Pilote	Direction de la tranquillité publique.
Partenaires	Direction de la citoyenneté (mission droit des femmes, antenne de secteur, service médiation), Education nationale, Conseil départemental, Conseil régional, familles, bibliothèques, ludothèques, associations, police nationale, justice, conseils de quartiers, Protection Judiciaire de la Jeunesse, direction de la santé.
Calendrier	En cours

<p>Résultats attendus et indicateurs retenus</p>	<p><u>Résultats attendus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des connaissances des citoyens pour leur permettre une participation éclairée aux débats ; - Sensibilisation aux notions d'égalité et de citoyenneté. <p><u>Indicateurs retenus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions de sensibilisation /formations / projets organisés et nombre de personnes touchées ; - Évaluation qualitative des actions/projets par les jeunes et par les professionnels les accompagnant.
--	---

Axe 3 : Citoyenneté, Égalité, accès au droit et Aide aux victimes

TITRE DE L'ACTION

Action 15 : Agir pour une Prévention de la radicalisation violente

<p>Contexte</p>	<p>Des échanges organisés avec les habitants et des associations suite des attentats de janvier 2015 ont fait émerger les besoins suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• les professionnels ont fait part d'un besoin d'appui d'intervenants spécialisés pour une meilleure compréhension des mécanismes conduisant à la radicalisation, du développement d'outils pédagogiques et pérennes pour échanger sur ces thèmes ;• les habitants ont sollicité des échanges autour des thématiques telles que : la laïcité, les religions, la liberté d'expression, la radicalisation, les discriminations, le sentiment d'équité et de justice ; <p>Par ailleurs, les équipes d'animateurs du service jeunesse montreuillois ont également rencontré, de façon formelle ou non, des jeunes de tous les quartiers de la ville. Il ressort de ces rencontres une normalisation de la violence, un sentiment de manipulation/complot, un sentiment croissant de stigmatisation, un besoin de justice.</p>
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none">- Accompagner et renforcer les compétences les acteurs locaux et adultes référents intervenant auprès du public jeune sur les questions liées à la radicalisation ;- Permettre une prise de recul collective et partagée sur les différents discours, faits et positions exprimés à la suite des événements à travers des espaces de débats ouverts et non stigmatisants ;- Se doter de ressources pédagogiques pour permettre à moyen terme, un travail continu et régulier autour des questions du vivre-ensemble, des lois, des libertés.
<p>Mise en œuvre /Activités mise en place de projets</p>	<ul style="list-style-type: none">• Mise en œuvre du projet les libertés en questions, l'après Charlie ;- L'organisation de séminaires pour les habitants et de formations pour les professionnels, avec l'appui de spécialistes ;- Création d'un jeu de société à destination des acteurs locaux autour des thèmes tels que : la laïcité, les radicalisations, les libertés, les religions, les discriminations...• Communication régulière sur le numéro vert permettant à ceux qui s'interrogent ou s'inquiètent d'un possible embrigadement de l'un de leurs proches d'avoir un entretien détaillé;

	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de séjours de rupture pour les jeunes identifiés par la cellule départementale sous réserve d'un financement national ; • Participation de la ville au projet du forum européen pour la sécurité urbaine "local initiatives against extremism", co-financé par la commission européenne.
Pilote	Direction de la tranquillité publique.
Partenaires	Préfecture (chargé prévention de la délinquance), direction de la citoyenneté (antennes de secteur, mission politique de la ville, service médiation, service jeunesse) direction des solidarités, associations, police nationale, préfecture, service pénitentiaire d'insertion et de probation, protection judiciaire de la jeunesse, Unité Educative en milieu ouvert, association Rues et Cités, Comité interministériel de prévention de la délinquance, Comité interministériel de prévention des dérives sectaires, les forums français et européen sur la sécurité urbaine, établissements de l'éducation nationale, Tribunal de Grande Instance de Bobigny.
Calendrier	Début du projet "Les libertés en questions, l'après Charlie" septembre 2015.
Résultats attendus et indicateurs retenus	<p>Résultats attendus:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Meilleure appréhension du phénomène de radicalisation par les professionnels et les habitants - Création effective du jeu pédagogique ; <p>Indicateurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rencontres avec les habitants et les professionnels : comptes-rendus des débats animés, nombre et typologie des participants, pistes de réflexions et d'actions exprimées, retours des participants sur l'utilité des rencontres, évaluées à travers les échanges et à l'aide d'un questionnaire remis en fin de séance ; - Implication d'acteurs locaux/habitants dans la création du jeu ;

Axe 3 : Citoyenneté, Égalité, Accès au droit et Aide aux victimes

TITRE DE L'ACTION

Action 16 : Renforcer l'offre d'accès au Droit et d'aide aux victimes sur le territoire

Contexte	<ul style="list-style-type: none"> - Une politique forte à Montreuil en matière d'accès au(x) droit(s) et de lutte contre les exclusions et de nombreux dispositifs. Cependant, l'enquête sur le sentiment d'insécurité réalisée auprès des acteurs locaux révèle une méconnaissance des structures permettant de traiter des questions juridiques. À titre d'exemple, seulement 49 % des acteurs locaux connaissent l'existence des points d'accès au droit sur Montreuil ; - Le tribunal d'instance de Montreuil a été choisi pour expérimenter le service d'accueil unique des justiciables dans le cadre de la justice du XXI^e siècle depuis le 1^{er} février 2015. - Plusieurs directions de la ville, ainsi que la communauté d'agglomération Est-Ensemble, gèrent des dispositifs d'accès au(x) droit(s) ce qui rend la coordination complexe. Mais la ville bénéficie d'un atout considérable avec la présence d'une correspondante Ville-Justice comme référente sur la thématique. - Une dynamique nationale de développement de la médiation pour la résolution des conflits (décret du 11 mars 2015).
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la visibilité et harmoniser l'offre de l'accès au droit sur le territoire ; • Identifier les besoins éventuels en matière d'accès au droit ; • Poursuivre la dynamique d'articulation de l'accès au Droit et de la médiation ; • Optimiser l'accompagnement de l'accès à l'aide juridictionnelle ; • Améliorer l'accompagnement des victimes ; • Permettre un rapprochement plus formel entre accès au droit et médiation.
Dispositifs concourant à l'action	<p>Contrat de ville ; Service d'Accueil Unique des Justiciables ; Fiche action sur le développement de la citoyenneté par la connaissance du Droit ; Contrat Local de Santé.</p>
Mise en œuvre /Activités	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un comité de liaison permettant: <ul style="list-style-type: none"> - aux professionnels de se rencontrer régulièrement - de coordonner et d'harmoniser l'offre d'accès au Droit - de développer des projets partenariaux (campagne de

	<p>communication, formation, ...)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recenser et communiquer (plaquettes, ressources numériques, formation) régulièrement auprès des acteurs locaux et des habitants sur les dispositifs existants ; • Étudier les éventuels besoins (analyse de la mobilité des habitants sur le territoire notamment) ; • Rapprochement de la médiation conventionnelle et de l'accès au Droit. • Valoriser le PAD de la mairie annexe qui est peu fréquenté ; • Renforcer le rôle de "référénte accès au Droit" de la correspondante Ville-Justice ; • Recenser les acteurs impliqués dans la rédaction des demandes d'aide juridictionnelle ; • Accompagner les victimes d'infractions pénales dans les démarches d'indemnisation (CIVI, SARVI).
Pilote	Direction de la tranquillité publique.
Partenaires	Est- Ensemble, TGI, Préfecture, Conseil départemental de l'accès au droit, service d'accueil unique des justiciables, associations, antennes de quartiers, travailleuse sociale au commissariat, services municipaux en contact avec le public (direction de la citoyenneté (antenne de secteur, mission droits des femmes, service médiation, service jeunesse...), direction des solidarités.
Calendrier	2015-2018.
Résultats attendus et indicateurs retenus	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Renforcement de l'inter-connaissance des professionnels de l'accès au Droit et de l'aide aux victimes ; -Réalisation effective de l'analyse des besoins -Augmentation du nombre de saisine des fonds de garantie ; - Réalisation annuelle du répertoire de recensement <p>Indicateurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> -Nombre d'actions de sensibilisation et de formation réalisées ; -Nombre de réunions du comité de liaison et d'actions/dispositifs élaborés.

III) Conduire une stratégie partenariale et transversale :

A. le schéma de gouvernance de la STSPD

La ville de Montreuil propose un nouveau schéma de gouvernance qui permettra d' :

- observer les évolutions de la délinquance à Montreuil et de recueillir les informations statistiques en provenance de la justice, de la police nationale et les signalements de la DASEN, des bailleurs et des transporteurs ;
- améliorer la résolution de problèmes ;
- impliquer l'ensemble des partenaires dans la mise en œuvre de la STSPD ;
- assurer une meilleure cohérence des interventions en matière de prévention de la délinquance et de sécurité;
- évaluer la mise en œuvre des actions;
- assurer la communication et la transmission d'informations entre partenaires.

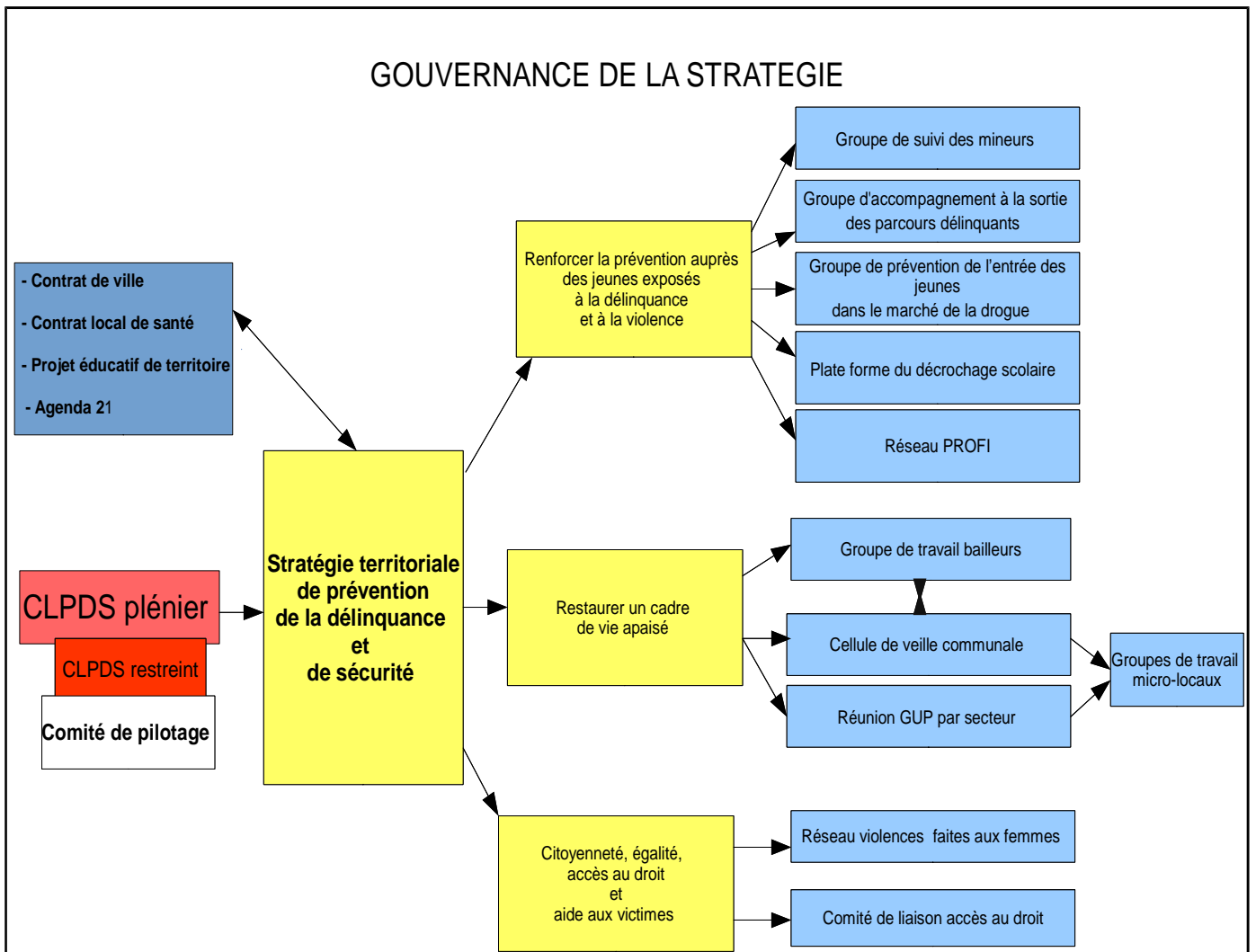
L'animation de la stratégie sera assurée par la direction de la tranquillité publique :

La direction de la tranquillité publique (DTP) de la Ville de Montreuil est composée de plusieurs services et pôles.

- le service de police municipale,
- Le pôle administratif et financier,
- le pôle des agents de surveillance de la voie publique chargé principalement du contrôle du respect des règles de stationnement,
- le pôle patrimoine chargé de la surveillance des accueils, des parcs et de la sûreté des équipements municipaux,
- le pôle partenariat qui associe quatre chargés de mission :
 - le responsable des solutions techniques de sûreté et de sécurité (vidéo protection, contrôles d'accès, etc.)
 - le responsable de la sécurité des espaces publics et privés (occupations illicites, respect des réglementations, etc.)
 - la correspondante Ville / Justice chargée des relations avec les institutions judiciaires et du développement de l'accès au droit,
 - La coordinatrice du CLSPD assurant le pilotage général de la Stratégie de prévention de la Délinquance et de sécurité.

Les évolutions de l'organisation de la DTP se développent selon les axes de travail suivants :

- augmentation du nombre de policiers municipaux (au nombre de 4 en 2014 l'effectif serait porté à 20 d'ici 2018)
- gestion rassemblée au sein d'un service augmenté en effectif de toutes les solutions techniques de sûreté.
- création d'une unité de gestion des indicateurs et statistiques de l'activité de la direction.



- Le **CLSPD plénier** se réunira 1 fois par an. Il est présidé par le Maire et réunit l'ensemble des services municipaux et partenaires de la stratégie territoriale.

Le conseil constitue l'instance d'échanges et d'élaboration de la stratégie coordonnée de prévention de la délinquance. Il lui sera présenté un bilan annuel de la mise en œuvre de la stratégie territoriale.

Le secrétariat est assuré par la DTP.

- Le **CLSPD restreint** se réunira 1 fois par an entre deux réunions plénières. Il est présidé par le Maire ou l'adjoint au Maire en charge de la tranquillité publique et réunit les signataires de la stratégie. Sa composition plus restreinte permet des échanges plus participatifs. Il lui sera présenté un état actualisé de la mise en œuvre de la stratégie territoriale afin qu'il décide des ajustements des objectifs et des actions nécessaires au regard des évolutions. Le secrétariat est assuré par la DTP.
- Un **comité de pilotage par axe prioritaire (trois)** se réunira deux fois par an afin d'assurer le suivi et de préparer les réunions du CLSPD. Il sera composé des pilotes des actions, des partenaires porteurs de projets des élus et des services de la Ville concernés par les actions. Un comité technique réunissant les acteurs de la ville précédera cette réunion. Le comité prendra connaissance des données disponibles sur la thématique et évaluera l'impact des actions au regard des résultats attendus à l'aide des indicateurs. Il proposera le cas échéant des ajustements à apporter aux actions. Le secrétariat est assuré par la DTP.
- Des **groupes de suivi et d'animation des actions**
Chaque action de la stratégie fait l'objet d'un groupe d'animation et de suivi animé par le pilote désigné dans la fiche action.

Deux cas sont à considérer :

-soit le suivi et l'animation de l'action repose sur une structure de travail pérenne déjà existante. C'est le cas : pour l'action 3 (décrochage scolaire) avec la plate forme inter-institutionnelle de décrochage scolaire), pour l'action 4 (réseau PROFI en direction des jeunes filles), pour l'action 12 (réseau violences faite aux femmes) ;

-soit le suivi et l'animation n'est pas assuré par une structure existante ; dans ce cas le pilote de l'action met en place l'organisation de suivi ; ce sera notamment le cas : du groupe de suivi des mineurs (action 1), du groupe parentalité (action 2), de la prévention de l'entrée des jeunes dans le marché de la drogue (action 5), des actions 6 et 7 (offre d'alternatives à l'incarcération et accompagnement à la sortie des parcours délinquants), du groupe de travail avec les bailleurs (action 11) et du comité de liaison de l'accès au Droit (action 16).

Les groupes de suivi et d'animation des actions seront, à l'initiative de leur pilote, constitués de tout ou partie des partenaires listés dans chaque fiche action.

Selon leur degré d'implication dans la mise en œuvre de l'action, certains partenaires seront membres permanents du groupe et d'autres associés selon

l'ordre du jour des réunions. L'effectif de chaque groupe de suivi et d'animation devra être compatible avec les contraintes d'un réel travail opérationnel.

Le schéma de gouvernance figurant ci-dessus ne fait pas apparaître systématiquement un groupe de suivi pour chacune des 16 actions. Dans la phase de leur démarrage, les modalités d'organisation du suivi et de l'animation des actions seront débattues et formalisées, ce qui pourra donner lieu à la mise en place de nouveaux groupes mais sans alourdir la gouvernance d'ensemble de la stratégie.

- **Des cellules de veille et de résolution de problèmes :**

Les actions 8 (schéma de la tranquillité publique) et 11 (partenariat avec les bailleurs) seront suivis par la cellule de veille, les réunions « gestion urbaine de proximité » ou les groupes de résolution de problèmes micro-locaux.

- 1- une cellule communale de veille :**

La cellule de veille est mensuelle, elle concerne tous les quartiers de la ville. Cette instance traite toutes les questions d'actualité sur le champ de la tranquillité publique et de la sécurité. Nuisances sonores, mécanique sauvage, conflits de voisinage, accaparement de l'espace public, occupation de lieux public, d'espaces privés mettant en danger ses occupants, trafics, délinquance routière...

- 2- les réunions de gestion urbaine de proximité :**

Ces réunions sont organisées par secteur, par les gestionnaires urbains de proximité, elles ont pour objet de traiter tous des problèmes d'espace public avec les services concernés.

Certains sujets évoqués en cellule de veille communale ont une plus grande légitimité à être traités en réunion GUP car ils mobilisent principalement les services techniques ou la DTP uniquement (préoccupations liées à l'espace public).

La direction va orienter certains sujets (tas sauvages, stationnement, dégradation de l'espace public, nuisances sonores liées à la gestion d'un chantier,...) vers les GUP mais s'organisera pour être présente dans cette instance.

- 3- Groupe de résolution de problèmes micro-locaux :**

Si des situations ne peuvent être résolues dans la cellule de veille ou les réunions de GUP parce qu'elles sont récurrentes et/ou nécessitent de mobiliser une expertise particulière et des champs de compétences multiples, elles seront orientées vers des groupes spécifiques :

- des groupes de résolution de problèmes micro-locaux qui permettront de réaliser un diagnostic très fin d'une situation complexe et localisée, en mobilisant l'ensemble des acteurs de proximité pertinents ;

- le groupe de travail avec les bailleurs dont l'ordre du jour pourra être consacré pendant quelques réunions à une problématique récurrente pour laquelle il faut améliorer les procédures ou la méthodologie d'intervention

- **Rencontres ville – police nationale**

La ville entretient des contacts réguliers avec le commissariat. À chaque cellule de veille le commissaire ou son représentant et les délégués cohésion ville population sont présents. De même, le commissariat sera représenté dans les instances abordant des problématiques requérant sa présence (notamment le groupe avec les bailleurs).

Par ailleurs, une réunion mensuelle a lieu avec le Maire et entre deux réunions le commissaire rencontre l'élu thématique.

Sur des situations d'actualité, des échanges par mail ou par téléphone ont lieu avec l'élu et la direction de la tranquillité publique.

B) L'évaluation de la stratégie

Un projet global d'évaluation de la stratégie sera élaboré avec la direction modernisation, organisation et évaluation de la ville en concertation avec les différents pilotes et partenaires impliqués dans les actions.

Annexes

Annexe I - Bref bilan de la Stratégie de 2009-2012

Le bilan du contrat de stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance 2009-2012 a été présenté à la réunion du CLSPD du 21 janvier 2014.

Le contrat comportait quatre axes et 25 actions :

-axe 1 : cadre de vie, gestion de proximité et prévention routière ;

-axe 2 : aide aux victimes et accès au droit ;

-axe 3 : actions en faveur de la jeunesse :

-axe 4 : développement des mesures alternatives à l'incarcération et prévention de la récidive

Les actions en direction des femmes (axe 2) et des jeunes (axe 3) ont globalement été mise en œuvre sachant que le contrat ne fixait pas d'indicateurs cibles et ne précisait pas les résultats attendus.

Pour les trois actions concernant les jeunes : deux ont été mises en œuvre, l'une dans le cadre du programme du Plan de réussite éducative (PRE) et l'autre portant sur le secteur de La Noue et visant la problématique des violences de jeunes entre Montreuil et Bagnolet. En revanche, les stages de citoyenneté pour mineurs auteurs d'infraction n'ont pas été organisés.

S'agissant des cinq actions concernant les femmes et les jeunes filles, ont été mises en œuvre :

-l'appropriation des espaces publics par les femmes : des expériences de marche exploratoire et d'arpentage ont été lancées mais le bilan de la stratégie précise qu' «un travail important reste à faire sur les aménagements urbains en cours et sur certaines zones de la ville que les femmes ne fréquentent plus au-delà d'une certaine heure» ;

-la mise en place d'un dispositif d'urgence pour les femmes victimes, grâce notamment à SOS Femmes 93 ; le bilan souligne aussi le rôle de la psychologue et de l'assistante sociale du commissariat de police et déplore le manque de place d'hébergements ;

-les bons de taxi pour les femmes victimes ;

-la sensibilisation des jeunes filles au mariage forcé et aux risques des mutilations sexuelles, mise en œuvre au niveau départemental notamment dans le cadre de l'observatoire départemental des violences faites aux femmes.

Par ailleurs, il faut noter que depuis 2011 sont organisées des rencontres interprofessionnelles pour une meilleure connaissance des acteurs et des pratiques.

Concernant les autres actions du contrat mises en œuvre, on note :

-la mise en place de la cellule de tranquillité publique réunissant le maire adjoint en charge de la sécurité et le commissaire de police, cellule qui a joué un rôle de veille centrale ;

-les réunions des cellules de veille par secteur permettant l'échange d'information et la résolution de problèmes territorialisés ;

-la mise en place du service de médiation ;

-les actions de prévention routière ;

-l'amélioration des actions en direction de l'habitat social et des commerces : l'action a notamment débouché sur l'installation de 5 caméras de vidéo-protection en centre-ville.

En revanche, des actions prévues au contrat n'ont pas été mises en œuvre :

-la création d'un observatoire de la tranquillité publique du fait de l'absence de mise à disposition de la Ville des chiffres : sur la délinquance, sur l'activité de la Justice à Montreuil, sur les signalements d'incidents ou de dégradations dans le parc social et sur les signalements d'incidents dans les établissements scolaires ;

-la mise en place d'une commission en charge de la prévention situationnelle ;

-la création d'une commission ville /OPHM ;

-la diffusion d'un annuaire des partenaires (bien que réalisé) ;

-la création d'une maison de justice ;

-l'étude pour la création d'une maison des adolescents et des parents.

-la création d'un groupe de travail sur l'insertion socio-économique des personnes placées sous main de justice .

Annexe II - Bref rappel de la démarche du FFSU et du contenu du diagnostic

Le diagnostic local de sécurité de Montreuil établi par le Forum français pour la sécurité urbaine a constitué la première phase de l'élaboration du projet de stratégie territoriale de prévention de la délinquance et de sécurité 2015-2019 de la Ville.

Il a donné lieu à la collecte de données, à l'organisation de rencontres avec tous les acteurs concernés (plus d'une centaine d'entretiens), à l'évaluation par questionnaire du sentiment d'insécurité (près de 300 « acteurs de proximité » interrogés), à une enquête ethnographique et à la formalisation d'un document présenté au comité technique et au CLSPD restreint.

La seconde phase, consacrée à la rédaction du projet de stratégie a été précédée de quatre réunions avec les principaux partenaires institutionnels (Justice, Éducation, Préfecture et Police Nationale, Bailleurs sociaux) au cours desquelles ont été rappelés et discutés les principaux constats du diagnostic et validées les orientations qui peuvent en résulter. Les habitants ont également été associés à la réflexion à l'occasion d'un séminaire sur la tranquillité et la qualité de l'espace public.

Les constats en matière d'insécurité mesurée et ressentie.

L'insécurité enregistrée à Montreuil par la police nationale, comparée à la situation du reste du Département, est caractérisée par :

- **l'importance des atteintes aux biens (notamment cambriolages) par rapport aux atteintes aux personnes ;**
- **la part des trafics de stupéfiants et de façon générale, la présence d'une forte économie parallèle ;**
- **le poids croissant des mineurs dans les mis en cause par la police nationale.**

De l'enquête sur le sentiment d'insécurité auprès des acteurs de proximité, il ressort la forte sensibilité aux incivilités et aux nuisances dans l'espace public : nuisances sonores et environnementales, occupations illégales de lieux publics ou privés, dégradations volontaires, stationnements abusifs...

Il en résulte chez les habitants comme chez les acteurs de terrain, une demande d'écoute et d'implication forte à l'égard des élus et des services de la ville et le sentiment que leurs demandes ne sont pas toujours prises en compte à leur juste mesure.

Par ailleurs, l'enquête ethnographique a montré que la richesse de l'histoire démographique et sociologique de Montreuil, liée d'une part aux habitants

longuement implantés et d'autre part aux mouvements successifs de peuplement et de migration peut produire un sentiment d'insécurité notamment chez ses habitants anciens, classes moyennes peuplant encore les petits pavillons. Cette histoire est aussi source d'attractivité culturelle et de tradition disons « contre culturelle » qui attire et « fabrique » la richesse sociale de Montreuil comme sa potentielle image anxiogène.

Cette richesse faite de diversité de Montreuil est également apparue dans l'enquête sur le sentiment d'insécurité. Cette dernière montre que si l'action des acteurs de terrain, par ailleurs nombreux et mobilisés, souffre souvent de cloisonnement, il existe aussi un climat de solidarité et une capacité de mobilisation chez les habitants « prêts à participer à l'élaboration des politiques locales de sécurité ». Là où il est le plus fort, ce climat de solidarité a tendance à atténuer le sentiment d'insécurité.

Les constats s'agissant des principaux acteurs des politiques publiques

Il ressort du diagnostic un certain nombre de constats invitant à des évolutions à prendre en compte dans la future stratégie territoriale :

- **Police Nationale** : des conditions d'accueil problématiques du fait de la vétusté des locaux du commissariat, une coopération avec la police municipale à améliorer notamment en matière d'informations dès lors que l'effectif du service monte en puissance, des limites dans la répression des trafics du stupéfiant ;
- **Justice** : une relation avec la correspondante Ville-Justice de Montreuil à restaurer, des délais de prise en charge des dossiers de la part de la justice des mineurs à résorber, une volonté de réorganisation de l'aide sociale à l'enfance, un partenariat avec la PJJ et le SPIP à conforter ;
- **Éducation nationale** : des relations entre les chefs d'établissements et la Ville à structurer, des dispositifs de promotion de la citoyenneté et de prévention des violences à développer, une attente de certains parents en matière de soutien à la parentalité, une demande d'aide logistique de la part de la plate-forme de lutte contre le décrochage scolaire ;
- **Services de la Ville** : un nombre extrêmement important de ressources qui gagneraient à être mieux articulées en matière de prévention de la délinquance (service jeunesse, programme de réussite éducative, médiation, direction des solidarités, service santé...);
- **Bailleurs sociaux** : un partenariat à mettre en œuvre, des relations à structurer avec la Ville, des données à collecter et à transmettre pour prioriser les sites sur lesquels intervenir, une relation avec les habitants à restaurer

Les forces et les faiblesses à prendre en compte pour l'élaboration et la mise en œuvre de la nouvelle stratégie

Le bilan de la stratégie révèle des avancées, cependant **les risques** qui avaient conduit aux 25 actions du précédent contrat restent d'actualité :

- décrochage scolaire ;
- délinquance juvénile intégrant la violence chez les jeunes filles ;
- trafics de stupéfiants ;
- incivilités, occupations et dégradations du domaine public, insécurité routière ;
- violences faites aux femmes ;
- cambriolages et vols avec violences ;
- sentiment d'abandon de la population de certains quartiers.

Des forces sur lesquelles s'appuyer ont été relevées :

- des lieux de proximité : les antennes de quartiers, les centres sociaux, les Cellules de veille et les conseils de quartier ;
- la dynamique participative et la capacité d'écoute des habitants ;
- des services de l'État coopératifs (Commissariat, chefs d'établissements) ;
- les compétences à l'œuvre dans les antennes ;
- les compétences et les capacités de travail en réseau : Rue et Cités, LEA, Maison des femmes et association d'habitants,... ;
- le rôle d'appui du Conseil Départemental ;
- des plans et contrats transversaux.

Des faiblesses seront à améliorer pour la réussite de la stratégie :

- le pilotage de la stratégie territoriale de prévention de la délinquance et de sécurité ;
- la participation de certains services de la ville à la prévention de la délinquance ;
- la réactivité de la réponse aux problèmes posés par les habitants ;
- les structures de suivi et d'évaluation dédiées aux actions sous forme notamment de groupes d'animation, de suivi ou de groupes thématiques.

Délibération n° du

SIGNATURE PAR LE DÉPARTEMENT DU DOCUMENT DÉFINISSANT LA STRATÉGIE TERRITORIALE DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET DE SÉCURITÉ DE LA COMMUNE DE MONTREUIL (2015-2019).

La Commission permanente du Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2015-IV-15 en date du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu les crédits disponibles au budget départemental,

Sur le rapport du Président du Conseil départemental.

après en avoir délibéré

- **APPROUVE** le document définissant la stratégie territoriale de prévention de la délinquance et de sécurité de commune de Montreuil pour la période 2015-2019 ;



- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer ledit document.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
le Directeur général des services,

Valéry Molet

Adopté à l'unanimité :
Date d'affichage du présent acte, le

Adopté à la majorité :

Voix contre :
Date de notification du présent
acte, le

Abstentions :
Certifie que le présent acte est
devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un
délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*